N° 88

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. YVES MORAINE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017

OBJET : **Liste tarifaire des produits recyclés destinés à la vente au public sur les sites départementaux dotés d'une régie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la liste tarifaire des produits recyclés destinés à la vente au public indiquée dans le rapport,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte y afférent

La recette correspondante sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

Certifié transmis à la Préfecture le 7 Avril 2017